

Vos questions / nos réponses

## mon fils majeur est en danger.

Par [Profil supprimé](#) Postée le 29/06/2012 14:43

Quel moyens légaux ai je pour l'obliger a ce qu'il ai des soins encadrés en établissement adapté, étant donné qu'il est bi/polaire, accro depuis 20ans au cannabis, et qui plus est s'alcoolise épisodiquement. Il refuse tout aide de ma part.

---

**Mise en ligne le 29/06/2012**

Bonjour,

Nous comprenons votre désarroi face aux différentes consommations de votre fils. Vous aimeriez agir et l'oblig

Cependant, il est impossible d'obliger quelqu'un à consulter et prendre soin de lui. Puisque votre fils n'est pas c part, vous pourriez vous-même rencontrer des professionnels afin de trouver du soutien, une écoute face à cette d'appréhender les consommations de votre fils. Nous vous transmettons les coordonnées de centres spécialisés gratuites et confidentielles. Vous pouvez de plus en cas de nécessité nous appeler au 0800.23.13.13 (appel grat

Bien à vous.

---

**Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :**

---

## **Unité d'Addictologie de l'Hôpital Saint Clair, du Bassin de Thau**

Boulevard Camille Blanc  
B.P. 475 - Hôpital Saint Clair  
**34207 SETE**

**Tél :** 04 67 46 55 70

**Site web :** [ch-bassindethau.fr/structures/addictologie/](http://ch-bassindethau.fr/structures/addictologie/)

**Secrétariat :** Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 - Répondeur en dehors de ces horaires

**Accueil du public :** Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

[Voir la fiche détaillée](#)